

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2026

Le 20 janvier deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents :

Mmes BARBIER Adeline, COLOMBERT Sabrina, Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Éric, MILACHON Marcel, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, SIMON Bernard, SIX Etienne.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme BAUDRIER Françoise à Mme BARBIER Adeline

Absent : M. POINCET Pascal et VELLA Angelo

Secrétaire de séance : M. SIX Etienne

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Nombre de conseillers présents : 11 ; Convocation du 13 janvier 2026

Ordre du jour

- Devis élagage des tilleuls
- Motion de soutien au centre hospitalier de Sens (accès aux soins pour tous)
- Modification des statuts communautaires
- Proposition d'achat maison 12 rue Chaude
- Affaires diverses

Ajout à l'ordre du jour

- Hébergement annuel du site des clés du bâtiment
- Participation aux frais de scolarité d'un élève scolarisé à Pont sur Yonne
- Contrat maître d'œuvre (salle de motricité)
- Devis FARIA
- Remplacement copieur mairie
- Lave-vaisselle de la cantine

Le compte-rendu du 20 janvier 2026, l'ordre du jour et les ajouts sont adoptés à l'unanimité.

DEVIS ELAGAGE TILLEULS

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'ESAT de Sens pour l'élagage des tilleuls pour la somme de 627.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le devis présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER DE SENS

Le Maire expose au conseil municipal une motion de soutien au centre hospitalier de Sens (accès aux soins pour tous).

Considérant que l'accès aux soins est un droit fondamental reconnu par la Constitution et garanti par les principes du service hospitalier,

Considérant que le centre Hospitalier de Sens joue un rôle essentiel pour l'ensemble du nord de l'Yonne, en assurant un accès de proximité à des soins de qualité pour des dizaines de milliers d'habitants,

Considérant que la décision de l'ARS de Bourgogne Franche Comté de retirer, à compter de décembre 2025, l'autorisation d'opérer les femmes atteintes de cancer du sein au sein du CH de Sens constitue une atteinte grave à la pérennité de l'hôpital public et à l'égalité d'accès aux soins,

Considérant que cette décision conduira de nombreuses patientes à se tourner vers le secteur privé, les exposant à des dépassements d'honoraires et à une médecine à deux vitesses,

Considérant enfin qu'il est du devoir des élus locaux de défendre l'hôpital public, garant de la solidarité, de la proximité et de la continuité du service de santé pour tous,

Le Conseil Municipal :

- Exprime sa vive inquiétude quant à la perte d'activités du CH de Sens et aux conséquences pour les habitants du territoire,
- Affirme son attachement indéfectible au service public hospitalier et à l'égalité d'accès aux soins,
- Demande solennellement à l'ARS de Bourgogne Franche Comté de rétablir l'agrément du CH de Sens pour la chirurgie mammaire liée au cancer,
- Appelle l'ensemble des élus du territoire à se mobiliser pour défendre l'hôpital public et garantir le droit à la santé pour tous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Soutient la motion présentée,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/B3CL/2025/0952 du 18 septembre 2025 modifiant les statuts de la Communauté de commune du Gâtinais en Bourgogne

Considérant la nécessité de mettre à jour les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, pour des raisons tant de forme que de fond,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne tels que présentés en annexe de cette délibération ;
- CHARGE le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

PROJET D'ACHAT MAISON 12 RUE CHAUDE

Le Maire expose au conseil municipal un projet de proposition d'achat de la maison située 12 rue Chaude. Suite aux nombreuses interrogations des membres du conseil municipal, d'autres renseignements et conseils seront demandés à un notaire spécialisé en la matière.

HEBERGEMENT ANNUEL DU SITE DES CLES DU BATIMENT

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'entreprise GODARD pour l'hébergement du site des clés des bâtiments pour la somme de 297.40 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le devis présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE : ELEVE SCOLARISE A PONT SUR YONNE

Le Maire expose au conseil municipal la demande de remboursement des frais de scolarité d'un élève scolarisé admis en classe ULIS à Pont sur Yonne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la convention présentée,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS URINOIR FOYER RURAL ET DETECTEURS ECOLE

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'entreprise FARIA pour le remplacement d'un urinoir au foyer rural et de trois détecteurs de présence à l'école pour la somme de 733.34 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le devis présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PROPOSITION NOUVEAU COPIEUR MAIRIE

Le Maire expose au conseil municipal une proposition de KEOSIO pour le remplacement du copieur de la mairie pour la somme de 220 €/mois avec un forfait trimestriel de 2 400 copies N/B et 2 000 copies couleur.

Tarif de la copie supplémentaire au-delà du forfait :

	Contrat actuel	Contrat proposé
Copie noire	0.00473 € HT	0.004 € HT
Copie couleur	0.0397 € HT	0.04 € HT

Le contrat de location est proposé sur 24 trimestres et comprend la location du matériel (fournitures des consommables) et le contrat de maintenance du système du copieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition présentée,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

LAVE-VAISSELLE DE LA CANTINE

Le Maire expose au conseil municipal que le lave-vaisselle de la cantine est hors d'usage. Il convient de le remplacer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Est favorable sur le principe et donne pouvoir pour le remplacer,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PROJET CANTINE

Le Maire expose au conseil municipal que suite au refus de la DETR, il convient de solder le contrat de maîtrise d'œuvre en cours pour la somme de 10 707.20 € HT (honoraires reçus).

PROJET DE CREATION D'UNE SALLE DE MOTRICITE

Le Maire expose au conseil municipal un projet de création d'une salle de motricité afin de pallier au manque de place actuel pour un montant prévisionnel des travaux de 380 000.00 € HT.

Les honoraires de l'architecte sont de 10 % sur la base de 380 000.00 € HT soit 38 000.00 € HT.

Le Maire propose au conseil municipal de créer une salle de motricité et de solliciter une subvention au titre de la DETR 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte le projet de création d'une salle de motricité pour un montant prévisionnel des travaux de 380 000.00 € HT,
- Sollicite une demande de subvention au titre de la DETR 2026,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

- Tenue du bureau de vote des 15 et 22 mars 2026

Le Maire propose au conseil municipal d'établir le tableau de la tenue du bureau de vote pour le scrutin des 15 et 22 mars 2026.

- Moteur des volets roulants à l'école

Le Maire expose au conseil municipal que le moteur de plusieurs volets roulants à l'école ont des faiblesses. Le Maire propose de demander un devis à REPAR STORE pour le remplacement des 5 volets dans la cantine.

Séance levée à 22h20

Le Maire
MILACHON Marcel

Le secrétaire de séance
SIX Etienne